

Principales dispositions de la période transitoire pour l'Espagne (1987-1996)

Légende: Tableau reprenant le calendrier de l'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes et les principales dispositions de la période transitoire du 1er janvier 1987 au 1er janvier 1996.

Source: Espagne 1992. Madrid: Ministerio del Portavoz del Gobierno, 1992. ISBN 84-87243-32-0.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/principales_dispositions_de_la_pperiode_transitoire_pour_l_espagne_1987_1996-fr-916f80d2-934e-4f7d-b5ef-fc72e4359c06.html

Date de dernière mise à jour: 06/02/2014

Principales dispositions de la période transitoire pour l'Espagne (1987-1996)

1.1.1987	Libéralisation du régime des concessions aux centrales laitières	Application des normes communautaires pour les compensations à titre de service public			
1.1.1988	Libéralisation de l'acquisition par des résidents en Espagne d'actions et de participations dans des fonds d'investissement mobilier dans la CEE	Date limite pour l'adaptation de l'organisation commune du marché de l'huile d'olive			
1.1.1989	L'Espagne assume la présidence du Conseil des Ministres de la CEE pendant six mois	Abattement tarifaire de 52,5% pour les produits industriels entre l'Espagne et la CEE	Suppression des limitations aux exportations sidérurgiques espagnoles et des contingents communautaires pour les exportations de cuivre et de ferraille à l'Espagne	Les plans espagnols de restructuration sidérurgique deviennent conformes aux normes communautaires	Applications des normes communautaires pour le calcul des prestations de la Sécurité Sociale aux travailleurs espagnols en Europe
1.1.1990	Libéralisation des importations par l'Espagne des matières grasses substitutives de l'huile d'olive	Début de la phase rapide de transition pour les fruits et légumes	Fin de l'autorisation de mélanger les vins rouges et blancs	Suppression totale des contingents industriels vis-à-vis de la Communauté, sauf pour les produits monopolisés. On supprime également l'obligation pour les fabricants nationaux d'automobiles d'utiliser 60% de pièces nationales	
1.1.1991	Libre établissement des dentistes en Espagne et dans la Communauté				
1.1.1992	Le désarmement communautaire face à nos [sic] de fruits et de	L'adaptation des monopoles est complétée. On	Suppression des contingents industriels face aux	L'Espagne est totalement intégrée au mécanisme	

	légumes atteint 80%	supprime toutes les discriminations entre les Espagnols et les autres ressortissants communautaires et on libéralise l'importation de produits monopolisés	pays tiers	financier européen	
1.1.1993	Les abattements tarifaires et l'adaptation du tarif douanier commun pour les produits industriels et pour la plupart des produits agricoles et de pêche, à l'exception des fruits, des légumes et des graisses végétales substitutives de l'huile d'olive et des sardines en conserve prennent fin	Révision des conditions de pêche dans les eaux communautaires fixées par le traité d'adhésion	L'Espagne applique intégralement les préférences tarifaires accordées par la Communauté à des pays tiers dans les secteurs industriels et de la pêche, ainsi que pour les produits agricoles, à l'exception des fruits et des légumes et des graisses substitutives de l'huile d'olive		
1.1.1995	Le rapprochement des prix de la sardine fraîche et la surveillance communautaire des importations de ce produit prennent fin				
1.1.1996	Le processus de suppression des aides agricoles espagnoles, incompatibles avec les normes communautaires prend fin	On complète l'abattement tarifaire pour les fruits et les légumes ainsi que pour les sardines en conserve	On cesse d'appliquer le mécanisme complémentaire des échanges et on libéralise les contingents agricoles espagnols face à des pays tiers	Date limite pour la libre circulation des travailleurs entre l'Espagne et le Luxembourg	La période d'application des clauses de sauvegarde entre l'Espagne et la Communauté expire

Source: Publication de la Caja de Ahorros y Monte de Piedad de Madrid, no. 63, octobre 1986.